

Comité d'Etablissement Poitou-Charentes du jeudi 25 février 2016

Vos élus vous informent sur les points principaux.

• Actions Sociales et Culturelles : En attendant la nouvelle grande région...

Les 3 CE ont décidé d'engager un tiers du budget des ASC en attente des élections.

En Poitou-Charentes, sur l'impulsion du SNU l'ensemble du personnel CDI et précaires auront les mêmes droits:

- 300€ en chèques vacances pour tous les agents avant fin mars 2016.
- Dotation secours pour les enfants handicapés.
- Dotation naissance
- Secours exceptionnel (une aide pouvant aller jusqu'à 1000€).
- Ouverture des nouveaux Chalets Aquitaine (ex-Landettes) à Ondres (33) à tous, y compris les collègues en Service Civique

L'utilisation du reste du budget A.S.C. sera à définir après les élections professionnelles.

• Référentiel Métiers : rattachement pour tous les agents, privés et publics



La campagne d'EPA va se dérouler du 1^{er} avril au 30 juin 2016. Elle sera le prétexte pour vous informer de votre rattachement au référentiel des métiers de Pôle emploi.

C'est le manager qui déterminera la fiche métier. Durant l'entretien, il cochera les activités exercées au moment de l'entretien. Toutefois il sera possible de noter des activités d'un autre emploi qui sont réalisés par l'agent et qui n'apparaitraient pas dans la fiche métier retenue.

Il semblerait que chaque agent pourra disposer durant la préparation de son entretien de la fiche métier que lui destine son manager. Sinon il lui faudra repérer sa fiche métier dans le référentiel à disposition dans l'intranet

L'EPA n'étant pas obligatoire, le rattachement pourra tout de même se faire sous la forme d'un entretien managérial.

En cas de désaccord, l'agent devra saisir les Délégués du Personnel.

Les incidences de ce rattachement : 2 sont d'ors et déjà identifiés :

- la prise en compte uniquement des activités réalisées au moment de l'entretien ;
- la modification du libellé sur le bulletin de salaire de l'emploi exercé.
- Outils collaboratifs: Y-a-t-il Danger?

Face à l'évolution rapide des moyens de communication, il n'est pas rare d'entendre de la part de nos responsables, de nos Community Managers comme le disent les PostModerns, des phrases telles que : « Il est impensable de voir un Community Manager qui ne soit pas sur les réseaux sociaux, sur Twitter sur les blogs... »

Donc après Twitter et Innov'action.... Pôle emploi investit le champ du réseau social interne avec la plateforme collaborative « PÔLE ».













Il s'agit d'un Réseau Social d'Entreprise (RSE)

<u>Le principe</u>: Le RSE prend appui sur un espace
virtuel pour permettre à ses membres de
partager des informations, d'échanger, de
collaborer dans un esprit constructif.

Pour la direction les buts recherchés sont informer, communiquer, co-construire, préparer l'avenir tout cela dans un but principal de raccourcir les cycles de décisions et d'action afin de gagner en compétitivité en augmentant la productivité individuelle.





L'Etablissement se fixe une participation de 10 000 agents sur le réseau collaboratif avant fin juin 2016.



Pour un simple outil, l'objectif est important, alors le danger existe-t-il ? D'autant plus que des interrogations sont déjà sans réponse :



Va-t-il s'agir d'une activité planifiée ? Quel contrôle du stockage des discussions qui restent dans l'outil au moins 3 ans ? Les échanges pourront-ils être utilisés dans le cadre d'une procédure disciplinaire ?



La Direction se fixe-t-elle de faire mieux qu'Orange ou Coca-Cola ? Ce n'est pas parce que l'on crée un outil de collaboration que l'on va susciter des comportements collaboratifs. Tous les retours sur expériences d'autres groupes soulignent les mêmes écueils :



- · un management qui s'exerce en grande partie par la contrainte et le contrôle ;
- · des faiblesses dans la communication ;
- · un faible niveau de coopération et une forte individualisation des performances ;
- · des managers dubitatifs sur l'intérêt d'un RSE;
- · une faible maîtrise des outils numériques ;
- · une culture d'entreprise qui doit être prête.....

Dans six mois nous ferons à nouveau un point.

